



La Berlugane 2026

1) L'INSTANCE ORGANISATRICE :

*Yacht Club de Beaulieu sur Mer,
Quai Whitechurch
06310 Beaulieu sur Mer
yachtclubdebeaulieu@outlook.com*

organise le 3 et 4 octobre 2026 une course à la voile dénommée:

La Berlugane 2026

Cette épreuve est inscrite au calendrier 2026 de la Ligue Côte d'Azur.

En habitable (osiris)

Le départ sera donné à Beaulieu sur Mer le 3 octobre à 14h00.

Des manches auront lieu le samedi 3 à partir de 14h00

La participation des skippers aux briefings le samedi 3 octobre à 12h00 et du dimanche 4 octobre à 9h30 au Yacht club de Beaulieu sur Mer (YCB) et à la Remise des Prix directement après la dernière manche du dimanche au Yacht Club de Beaulieu est obligatoire :

2) REGLES APPLICABLES

Les règles applicables pour cette épreuve sont les suivantes :

- Les règles de course pour voiliers 2025-2028 (RCV) et leurs modifications éventuelles ainsi que les prescriptions de la FFV en vigueur,
- Le RIPAM (Règles spécifiques et règles de route lorsqu'elles s'appliquent)
- Le présent avis de course, ses annexes et avenants éventuels,
- Les instructions de course qui seront remises au plus tard le 4 octobre à 12h00 heures, leurs annexes et avenants.

3) PUBLICITE

La course se court sous la Règle B de la publicité.

Le YCB se réserve néanmoins le droit d'accepter exceptionnellement un bateau qui sortirait de ce cadre.

La carte de publicité FFV 2026, si nécessaire, sera demandée aux concurrents lors de la confirmation des inscriptions à Beaulieu sur mer.

4) RESPONSABILITES

- a) Les skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

- b) La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve.
- c) Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.
- d) Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.

5) ADMISSION DES COUREURS ET MODALITES D'INSCRIPTION

La course est ouverte à tout skipper âgé de 18 ans et plus à la date du départ, en règle avec l'autorité nationale, l'annexe K des RCV (admissibilité des coureurs). Tous les équipiers devront être munis d'une licence de voile délivrée par la FFVoile.

Les frais d'inscription sont fixés à **50 euros par bateau habitable**, payables au plus tard lors de l'inscription définitive **(date limite le mercredi 30 septembre 2026 17h00, après cette date augmentation de 10€, et fermé à 10h le samedi 3 octobre)**

Renvoyer la fiche jointe obligatoirement : yachtclubdebeaulieu@outlook.com

DATE	Habitable OSIRIS		Repas / concert
Jusqu'au mercredi 30 septembre 17h	50€		25€
Après le mercredi 30 septembre jusqu'au samedi 3 octobre 10h	60€		25€

6) BATEAUX ADMIS A COURIR

Seuls les bateaux répondant aux règlements de type de jauge et OSIRIS HABITABLE seront admis à courir.

Ils devront être jaugés et munis d'un certificat de jauge 2026, à défaut le rating sera défini par les tables de la FFVoile.

Les bateaux devront satisfaire aux obligations fixées par le décret sur la sécurité à bord des navires de plaisance selon les critères définis dans l'Acte de Francisation (ou équivalent pour les pavillons étrangers), ainsi qu'au règlement international, pour éviter des abordages en mer.

7) PROGRAMME

Le Samedi 3 octobre :

- matin : 9h à 11h confirmation d'Inscriptions, remise des IC
- mise à disposition et 1ere manches à partir de 14h00
- 19h00 repas concert au yacht club de beaulieu **(inscription obligatoire avant le vendredi 2 octobre) 25€**

Le Dimanche 4 octobre :

- 10h00 : briefing skippers & équipages

- 11h00 : 1^{er} signal d'attention, 1 ou 2 manches à suivre, parcours côtiers entre Beaulieu, Monaco, Villefranche, Nice, 1 à 2 manches à suivre
- Remise des Prix au YCB

8) PRIX / DOTATION

Des prix seront remis aux vainqueurs de chaque classe.

9) CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

Nombre de course maximum à courir : 5

Nombre de courses minimum pour valider l'épreuve : 1